

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_19_2026_67-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH (arrivée à 19h17)
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL (arrivée à 20h05)	Jean-François CHÉNEDÉ	

Étaient Absents Excusés : M. Matthieu FRANCO et Mme Olyana THÉ.

Était Absent : Néant.

Procurations (2) : M. Matthieu FRANCO a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIÈRE et Mme Olyana THÉ a donné procuration à Mme Charlotte STROEYMEYT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Adhésion à l'association BRUDED - *Délibération N°19/2026/67*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme le Maire informe le conseil municipal que BRUDED est une association française ouverte aux communes et intercommunalités de Bretagne et Loire Atlantique. Le but de cette association est de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable. Pour cela, elle met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Mme la Maire propose l'adhésion de la commune de Saint Gondran pour la durée du mandat actuel 2026-2032 au tarif de 0.36 € par habitant (660 habitants population totale Insee au 1^{er} janvier 2026) soit 237.60 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- ↳ Valide la proposition d'adhésion précitée.
- ↳ Autorise Mme la Maire à signer la convention précitée et annexée à la présente et de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Mme la Maire, rappelant la validation de l'adhésion BRUDED, précise qu'il y a lieu de désigner un représentant suppléant qui acceptera que leurs données soient utilisées pour leur transmettre les brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à leurs événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED.

1/Cette désignation doit intervenir par un vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'assemblée.

Par conséquent, Mme la Maire propose de voter la désignation des délégué(e)s à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de désigner les délégué(e)s à main levée.

2/ Mme Clémence MORINIÈRE, Maire, se porte candidate en tant que déléguée titulaire pour représenter la commune auprès de BRUDED.

M. Patrice NOBLET se porte candidat en tant que délégué suppléant pour représenter la commune auprès de BRUDED.

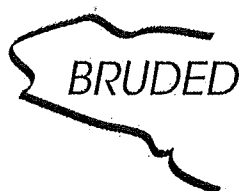
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE :

- Désigne Mme Clémence MORINIÈRE, Maire, en tant que déléguée titulaire pour représenter la commune auprès de BRUDED.
- Désigne M. Patrice NOBLET en tant que délégué suppléant pour représenter la commune auprès de BRUDED.
- Charge Mme la Maire pour transmettre cette désignation à Mme la Présidente de BRUDED.

Publié le 04 mai 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

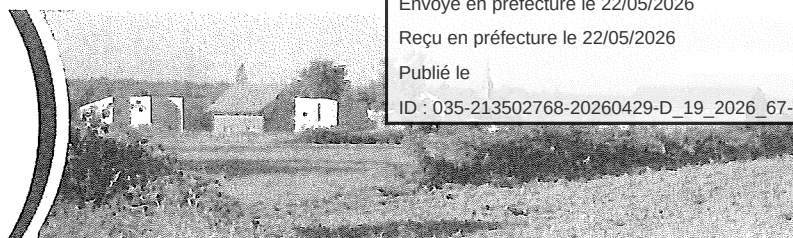
Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE.





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an dlorren padus



Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 035-213502768-20260429-D_19_2026_67-DE

Bulletin d'adhésion

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Délibération

Après avoir délibéré, le 29/04/2026, le Conseil municipal de la commune de St-Gondan a décidé d'adhérer à l'association BRUDED

☒ pour la durée du mandat 2026-2032^(1,2)

☐ pour l'année 2026⁽³⁾

- 1) La date de fin du mandat n'étant pas encore connue, l'adhésion vaut jusqu'à 2032 ou 2033 le cas échéant.
- 2) La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.
- 3) La commune recevra une facture pour l'année en cours du montant de la cotisation annuelle. Elle recevra un bulletin d'adhésion l'année suivante, à voter une nouvelle fois en conseil municipal.

- de désigner Clémence MORINIÈRE représentant-e titulaire,
fonction : Adjoint

tél : 0650665246 courriel : clémence.moriniere@gmail.com

Le/la représentant-e titulaire accepte que ses données soit utilisées pour lui transmettre les brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à nos événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED⁽⁴⁾ : ☒ OUI ☐ NON

- de désigner Patrice NOBLET représentant-e suppléant-e,
fonction : Conseiller Municipal délégué

tél : 0688598349 courriel : patrice...

Le/la représentant-e suppléant-e accepte que ses données soit utilisées pour lui transmettre les Brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à nos événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED⁽⁵⁾ : ☒ OUI ☐ NON

- de verser 0,36 euros x ⁶⁶⁰ habitants (population totale INSEE⁽⁶⁾) soit ^{237,60 €} à l'association BRUDED pour l'adhésion pour l'année 2026.

Par 15 voix « Pour », par 2 voix « Contre », par 0 voix « Abstention »

Le 05/05/2026 à St-Gondan

Signature du représentant :

La Maire,
Clémence MORINIÈRE



4) Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, rendez-vous ici : <https://www.bruDED.fr/document-technique/bruded-respecte-et-securise-vos-donnees>

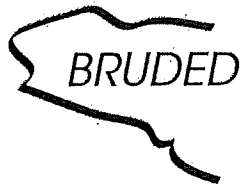
5) L'adhésion est calculée sur la base de la population totale fournie par l'INSEE et entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Coordonnées bancaires :

Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
CREDITCOOP RENNES	42559	10000	08004414536	17

Numéro de compte bancaire International (IBAN) :
FR76 4255 9100 0008 0044 1453 617

Pour recevoir une facture (dépôt sur Chorus Pro) il vous suffit de nous confirmer votre adhésion en nous retournant le présent bulletin à contact@bruded.fr



*Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable*

*Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an dlorren padus*



► Charte d'adhésion à l'association BRUDED

Face aux grandes questions de société qui se posent à nous,

Soucieux du bien public et de notre avenir commun,

Conscients que le développement durable est un concept complexe qui reste à construire au quotidien et, à concrétiser à l'aide d'expériences et de réalisations adaptées à nos territoires,

Convaincus qu'en partageant leurs connaissances et leurs savoir-faire, les collectivités d'un réseau gagneront en efficacité, en reconnaissance et en énergie pour affronter ces nouvelles pratiques,

Quelques élus de petites communes pionnières ont fondé l'association BRUDED en 2005 sur les principes suivants :

➤ En adhérant à BRUDED chaque collectivité s'engage à,

- Participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.
- S'appuyer sur le réseau (visites, rencontres et ateliers organisés par l'association, contacts directs avec les autres adhérents, accompagnement des chargés de développement) pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable.
- Innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires.
- Partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

➤ De son côté BRUDED s'engage auprès de ses adhérents à,

- Mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet...) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités.
- Accompagner les collectivités le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche.
- Promouvoir et valoriser leurs réalisations.
- Mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.